



CCAS DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi 29 juin à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 18 juin 2021, s'est réuni dans la salle René Dassé en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 18/06/2021
Nombre de présents	10	
Nombre de pouvoirs	4	Date de l'affichage : - 5 JUL. 2021
Suffrages exprimés	14	

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE - Mme Aline DUZERT - M. Patrice BOUCAU - Mme Gisèle CAMIADE - Mme Marcelle THEIL - Mme Maria OREA - M. José PEREZ - M. Jean-Maurice CASTEX - M. Jean-Pierre LAFARGUE - M. Jean-Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Julien DUBOIS - M. Julien RELAUX - Mme Marylène HENAUULT - Mme Géraldine MADOUNARI - M. Pierre STETIN - M. Dominique DUBROCA - Mme Anne DE LAPORTERIE

POUVOIRS :

M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Jean-Maurice CASTEX
Mme Marylène HENAUULT donne pouvoir à Mme Aline DUZERT
M. Dominique DUBROCA donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE
Mme Anne DE LAPORTERIE donne pouvoir à M. Jean-Paul USSEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

OBJET : CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC L'EHPAD LES RIVES DU MIDOU, PORTEUR DU DISPOSITIF MOBILE D'HYGIÈNE (DMH), ET LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MONT-DE-MARSAN & DU PAYS DES SOURCES DANS LE CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION D'UN « DISPOSITIF MOBILE D'HYGIÈNE (DMH) »

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu Le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu La loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
Vu Le programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins

Considérant l'opportunité de bénéficier de l'appui et de l'accompagnement de l'équipe mobile d'hygiène déployée par l'EHPAD des rives du Midiou en relation avec le centre intercommunal hospitalier de Mont de Marsan,

SUR PROPOSITION DE MADAME SARAH PECHAUDRAL-DOURTHE, VICE-PRÉSIDENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 14 VOIX POUR,

ARTICLE 1 : approuve le projet de convention avec l'EHPAD Les Rives du Midou, porteur du dispositif mobile d'hygiène (DMH), et le Centre Hospitalier Intercommunal de Mont-de-Marsan & du Pays des Sources dans le cadre de l'expérimentation d'un « Dispositif Mobile d'Hygiène (DMH) »

ARTICLE 2 : autorise Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Le Président du CCAS,

Julien DUBOIS

« la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'état dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : villa noulibos - 50, cours Iyautey - 64000 Pau cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »